

La Lettre de **XVI^e DEMAIN**

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Numéro 115 Octobre 2005

QUELQUES PROBLÈMES...

Dès qu'une atteinte à l'environnement se profile, les énergies se mobilisent et les bonnes volontés se rassemblent. Nous l'avons constaté avec le projet d'extension de Roland-Garros lié à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012.

A nouveau, Roland-Garros a voulu augmenter son emprise sur le **Bois de Boulogne**. A nouveau, nous avons été nombreux à nous y opposer, en participant à la création de la « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne » et en menant à ses côtés plusieurs manifestations à la Porte d'Auteuil.

Paris n'ayant pas obtenu l'organisation des JO, les risques d'extension s'éloignent, mais nous devons rester vigilants à l'égard des projets de la Fédération Française de Tennis (Cf. page 3).



« L'intérêt général » du **Tramway des Maréchaux** pour la partie Sud de Paris, voté par le Conseil municipal à deux reprises, récusé par le Tribunal Administratif, puis accepté par la Cour d'Appel n'a toujours pas été démontré. L'intérêt général décidé par l'Hôtel de Ville n'est pas très évident pour les Parisiens. Les sommes investies auraient été mieux utilisées pour améliorer les transports en banlieue.

Dans le sud de l'arrondissement, le tramway devait accompagner les projets des JO dans le Bois et l'extension de Roland-Garros. Le prolongement de la ligne doit maintenant démontrer son intérêt sans cet objectif. Par leur pétition, 10 000 résidents au sud d'Auteuil ont souligné son absence d'intérêt.

La Commission du Débat Public (Cf. page 5) est maintenant saisie du dossier. La conclusion est attendue en juin 2006.

L'enquête publique sur le **Plan Local d'Urbanisme** s'est terminée en juillet. Les conclusions seront connues en fin d'année. Mais le débat continue. En particulier, celui sur la densification n'est pas terminé. Il se situe au niveau de la région et donne lieu à des échanges assez vifs au sein des associations.

La pénurie de logements comme le manque de transports en commun sont au cœur du débat. Il reste à construire une véritable politique du logement et de développement des transports au niveau régional. Les transports gérés par le STIF (Cf. page 9) sont maintenant de la responsabilité de la région.

Les associations sont là pour rappeler ces besoins aux politiques, qui doivent construire un avenir pour la région au-delà du court terme. Pour cela, nous restons pugnaces et prêts à faire des propositions avec l'aide de nos adhérents, leurs idées et leurs encouragements.

Claude Muyard

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; clmuyard@hotmail.com

Cotisation annuelle adhérent : 16 €

INSCRIPTIONS A L'INVENTAIRE

le patrimoine du 16^e – suite (inscription du 6 août 1975)

IMMEUBLE 25 rue de la Pompe

Magasin de fleuriste « Orève » ouvert en même temps que l'immeuble dont il occupe le rez-de-chaussée.

Datant de 1911, celui-ci est construit par l'architecte C. Lecourtois pour Pierre Orève et comporte, outre le magasin de vente avec ses serres, un immeuble de rapport réalisé en brique beige avec des touches de bleu.

Le magasin est transformé en restaurant en 1987.

Il conserve le décor original signé Maurice Marty, avec trois grandes arcades et une devanture revêtue de briques vernissées et de mosaïques végétales sur fond or avec guirlandes de feuilles de chêne et de châtaignier.



ANCIENNE BOULANGERIE 53, rue de La Tour

Propriété privée. La « Boulangerie de La Tour » est aménagée au début du 20^e siècle par l'atelier de décoration Benoist et Fils.

Les peintures fixées sous-verre de la devanture montraient des scènes de moulins avec de larges chutes d'eau dans des tons vert et bleu.

A l'intérieur, le plafond peint d'un large ciel bleu clair, est entouré d'une frise florale très colorée, typique du style Napoléon III.

La boulangerie a été transformée en agence de voyage en 1991.



BOUCHERIE LAMARTINE 172, avenue Victor-Hugo

Propriété privée. Etablissement caractéristique des boucheries parisiennes du début du 20^e siècle, avec une devanture largement ouverte sur l'extérieur et un décor de marbre.

La façade peinte en rouge foncé s'orne d'une frise évoquant des petites vagues stylisées. Au dessous s'étire une longue « barre à dents » où les crochets servaient à exposer les pièces de viande. De part et d'autre, des cartouches sous verre sur fond noir indiquent en lettres dorées les spécialités de la maison.

A l'intérieur, le décor a été recréé à l'identique : une ample vitrine en boiserie vernissée occupe presque tout l'espace, avec en partie supérieure une décoration à la « Guimard ». La partie inférieure est agrémentée de macarons de couleurs différentes

où sont inscrits les prix remportés aux différentes foires.

ECOLE DU SACRÉ-CŒUR (ancienne) 11, avenue de La Frillière

Propriété privée. Commandité en 1895 à Hector Guimard par la paroisse d'Auteuil, ce petit établissement était destiné à offrir des cours d'instruction religieuse à des élèves d'écoles laïques.

Etant donné l'étroitesse du terrain, Guimard a évidé le rez-de-chaussée pour y placer le préau.

Le porte-à-faux repose sur des colonnes en fonte, inspirées de l'architecte belge Victor Horta dont Guimard admirait les œuvres.

Le langage plastique de ces poteaux marque le début du Style Guimard.

L'école du Sacré-cœur a été sauvée de la destruction et transformée en immeuble d'habitation grâce à un ancien élève de l'école, l'architecte Charretier.





COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

**Le Bois de Boulogne a échappé aux Jeux Olympiques,
sa SAUVEGARDE reste cependant à l'ordre du jour.**

La « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne » regrette, comme l'immense majorité des Français, l'échec de la candidature de la France et de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012. Cependant la tâche de notre Coordination n'est pas achevée.

Ses statuts lui donnent vocation à participer à la cogestion que la Charte du Bois de Boulogne, signée le 23 novembre 2003, propose aux associations et aux municipalités riveraines du Bois.

Par deux fois déjà, nous avons écrit à la Mairie de Paris pour participer au Comité Consultatif du Bois. A ce jour nous attendons toujours la réponse.

Il est vraisemblable que pendant la candidature pour les Jeux Olympique la confidentialité sur ce dossier soit l'explication du mutisme de la Mairie.

Nous avons réitéré notre demande, par un courrier adressé à Yves Contassot le 15 septembre dernier.

En attendant, nous réfléchissons à l'avenir du stade de Roland-Garros.

En effet, si les huit hectares du stade actuel sont vraiment insuffisants, les autorités publiques, Mairie de Paris, Ministère des Sports et Conseil Régional devraient prendre le dossier d'une extension de Roland-Garros au sérieux, mais l'envisager hors du Bois de Boulogne.

Nous avons rencontré deux fois le Conseil Général des Hauts-de-Seine, la dernière fois le 27 juillet avec le député de Boulogne Pierre-Christophe Baguet, pour rechercher un site dans ce département qui puisse répondre aux besoins de la FFT.

Pourquoi les Hauts de Seine ?

Parce qu'il nous est apparu que les 25 hectares souhaités ne pouvaient pas se trouver à Paris, mais que, à l'ouest, des possibilités existent. Nous avons songé au stade, Yves-du-Manoir à Colombes, mais ses 18 hectares semblent déjà réservés pour un projet de stade de rugby.

Cependant d'autres sites vont être recherchés par le Conseil Général. Nous tenterons aussi la même démarche auprès du Conseil Général des Yvelines

Nous aurons des contacts à prendre avec la FFT qui, semble-t-il, a abandonné son projet dans le Bois, faute du financement des JO 2012, mais veut, paraît-il, aménager son stade. Il nous faut aussi parler avec la Mairie de Paris pour savoir quelles améliorations du Bois prévues dans le dossier des JO, elle entend poursuivre.

En outre, nous venons d'apprendre que les 20 hectares du Jardin d'Acclimatation seraient menacés, eux aussi, de bétonnage !

Bernard Arnaud, PDG de LVMH, comme son « ami » François Pinault sur l'île Seguin, aurait un projet de centre d'art sur ce jardin que la ville de Paris lui a concédé jusqu'en 2015.

Enfin des bruits courent sur une désaffectation de l'hippodrome d'Auteuil où il semble que des projets d'utilisation de ce superbe terrain se préparent en toute opacité.

Dans le cadre de la « démocratie de proximité » instaurée par la loi SRU, il nous semble cependant avoir voix au chapitre.

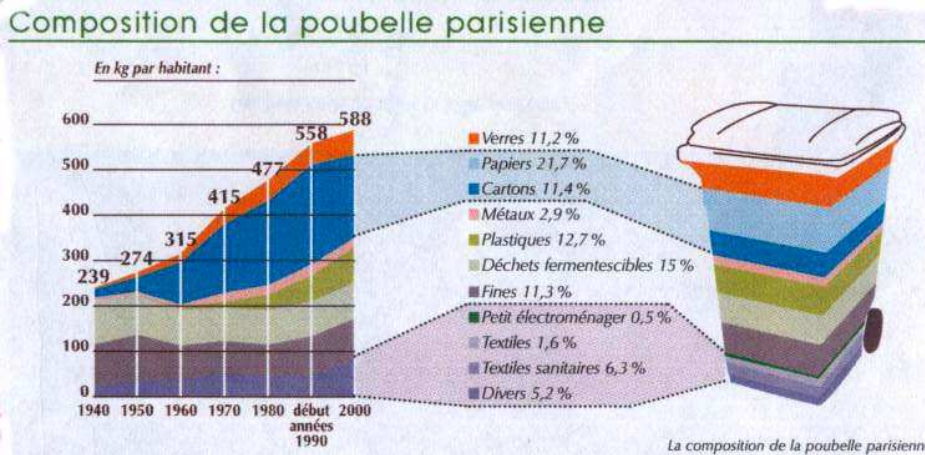
D'une manière générale, nous avons le sentiment, que la Ville n'est pas très « regardante » sur le respect des traités de concession du domaine public accordés aux divers concessionnaires dans le Bois.

Il nous faudra prendre connaissance de ces documents et les analyser pour voir s'ils sont correctement appliqués.

L'année qui s'engage doit donc mobiliser tous les membres de notre Coordination pour veiller plus que jamais sur notre Bois, patrimoine commun des Parisiens et de tous les Franciliens.

DÉCHETS

Le 13 juin 2005 a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Paris une réunion de travail concernant le rapport annuel présenté par la Mairie au Conseil Municipal sur la gestion des déchets à Paris.



En 2004, 1.203.902 tonnes de déchets ont été collectées par les services de propreté, soit une progression de 55% par rapport à la mise en place en 2002 de la collecte sélective. Ce succès a conduit principalement à la mise en place de la collecte bi-hebdomadaire désormais étendue à tout Paris en 2005, ainsi qu'à l'expérience d'une première collecte sélective de papiers de bureau dans le 8^e et d'une collecte spéciale de cartons de commerçants dans le 3^e.

Actuellement, la collecte des ménages se fait, soit par immeuble (par bacs personnalisés) soit par apport volontaire pour le verre sur la voie publique, soit sur appel pour les encombrants et les produits dangereux, avec une prise en charge par les services de propreté, sur rendez-vous (serveur Paris Info Mairie 3975).

Afin de réduire les impacts sur l'environnement, la ville de Paris doit réorienter sa politique de prévention et de gestion des déchets en engageant un certain nombre d'actions, comme des partenariats avec des sociétés d'économie sociale (par exemple, convention avec Emmaüs) des actions également pour mieux valoriser les déchets tels que cartouches d'encre, matériels informatiques et en développant une campagne d'information auprès des Parisiens.

Le **forum des déchets**, en octobre 2004 a décidé l'élaboration d'un plan. Les propositions des groupes de travail feront l'objet d'une concertation avec les associations, les organismes institutionnels (ADEME, SYCTOM), les administrations publiques parisiennes et les professionnels.

Les déchets collectés sont répartis en déchets ménagers et assimilés (déchets des artisans et commerçants), déchets industriels, déchets des espaces verts. Depuis la mise en place de la collecte sélective, de plus en plus de déchets font l'objet d'un recyclage. Dans le 16^e arrondissement, la part des déchets recyclables avoisine les 15%.

Un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) a pour objectif d'accroître le recyclage et de réduire l'incinération et la mise en décharge.

Enfin, à partir du 2^e semestre 2005, la **directive européenne** impose aux producteurs de prendre en charge l'élimination des déchets électriques et électroniques et, aux distributeurs, pour tout achat d'un produit neuf, de récupérer l'ancien.

Le développement du tri reste l'un des objectifs essentiels, avec l'ouverture de nouveaux centres comme celui de l'Héliport prévu fin 2007. Une campagne de sensibilisation du public se développe, avec la création d'un site internet pour Nanterre ou la possibilité prochaine de visites sur place. Le développement du « transport alternatif » se confirme : 45% des déchets traités du SYCTOM sont transportés par voies ferroviaires ou fluviales vers les sites de recyclage et de valorisation.

La taxe d'enlèvement des ordures n'aurait pas augmenté en 2004. En matière d'élimination des emballages ménagers, les sociétés ECO-EMBALLAGES et ADELPHÉ sont chargées de définir la responsabilité des fabricants et de déterminer leur contribution financière (point vert sur l'emballage). Ces sociétés agréées reversent ces contributions à la Ville et au SYCTOM qui ont la charge de la collecte et de la valorisation sous forme de soutiens à la collecte sélective. ADELPHÉ soutient la collecte du verre par des aides financières à l'équipement en conteneurs et par un soutien à la tonne triée. Le verre est revendu à St-Gobain.

Le traitement des déchets à Paris reste un véritable défi qui ne peut aboutir qu'en faisant changer les comportements. Le Parisien doit trier plus et de mieux en mieux (un nouveau mémo du tri vient d'être publié en mairie). Les erreurs de tri ont un coût, car la présence de déchets non recyclables ou non conformes dans les bennes entraîne son déclassement, c'est-à-dire son renvoi vers l'incinération. Au coût de la collecte sélective s'ajoute le coût de traitement comme ordures ménagères. La communication en matière de déchets recyclables demeure donc essentielle.

CARREFOUR JASMIN

Le carrefour Jasmin à l'intersection de l'avenue Mozart, de la rue de l'Yvette et de la rue Ribera est en même temps un nœud de circulation automobile complexe du fait de la configuration des voies, mais aussi un lieu de concentration de piétons par la présence d'une station de métro et d'une superette.

Depuis la mise en place d'une signalisation lumineuse rue George Sand, le carrefour Jasmin est soit un lieu de grand calme lorsque le feu est rouge en contrebas, soit d'intense activité automobile. Les voitures bondissent depuis le feu vert sur une voie dégagée et arrivent donc à des vitesses excessives au croisement Jasmin.

La sécurité et la convivialité du carrefour Jasmin en sont fortement dégradées.

Ce carrefour avec ses deux passages protégés mal positionnés et ses trottoirs mal dessinés est peu propice à la traversée des piétons.

XVI^e DEMAIN a donc proposé à la mairie quelques aménagements pour rendre ce carrefour plus sûr. Une réunion avec le premier adjoint et le responsable de la voirie du 16^e a donc eu lieu en juin 2005 après l'envoi de nos plans.



L'avant-projet qui nous a été présenté reprend en partie nos propositions.

Le premier passage protégé sera décalé vers le bas devant la station de taxi. Le second, devant la superette, sera équipé d'un feu clignotant piétons.

Des feux tricolores seront installés, devant le passage protégé de la station de taxi et en bas de la rue de l'Yvette qui devient à sens unique sur toute la longueur. Il sera donc interdit de remonter cette rue pour emprunter la rue Jasmin. Il faudra passer par la rue de la Cure.

Les aménagements ne seront entrepris qu'en 2007, le budget de 2006 étant bouclé.

Nous avons réitéré notre réserve sur les feux, accélérateurs à voitures avant un feu vert et après le déclenchement du feu vert. Ainsi, les automobilistes sont incités à des excès de vitesse, sans oublier la pollution atmosphérique et le doublement du niveau sonore à tous les carrefours équipés de feux tricolores (+ 3 dBA, selon l'Observatoire du Bruit à Paris).

La solution « feux tricolores » est coûteuse et crée des nuisances. Il est étonnant de constater à quel point on se précipite sur cette solution « feux », alors qu'il existe, pour améliorer la sécurité, des solutions plus simples, moins néfastes et surtout plus économiques (ralentisseurs, clignotants, interdiction de stationner, oreilles, ...).

Espérons que le projet définitif sera plus raisonnable.

COMMISSION NATIONALE du DÉBAT PUBLIC

La CNDP, créée par la loi du 27 février 2002 sur la Démocratie de Proximité, a pour objet de faire participer le public ou les usagers, aux grandes décisions d'équipement.

La saisine est obligatoire pour tout projet d'un coût supérieur à 300 M€, sa saisine n'est qu'éventuelle pour des coûts situés entre 150 et 300 millions.

Elle recueille les avis du public qui ne sont pas obligatoires pour les maîtres d'ouvrage, mais cette procédure habitue ces derniers à dialoguer avec les usagers futurs de leurs projets.

A titre d'exemple, outre le Tramway des Maréchaux dans sa partie Ouest, seront concernés les projets suivants : l'enfouissement de la RN 13 à Neuilly, le RER express vers Charles-de-Gaulle, ...

CONSEILS DE QUARTIER DU PRINTEMPS 2005

Muette-Nord

25 mai 2005

Sécurité routière et lieux accidentogènes, rue Boulainvilliers :

- rue des Bauches : supprimer le stationnement en épi pour un stationnement le long du trottoir,
- carrefour La Fontaine : à améliorer, le devis des travaux s'élève à 12 M€ (3,8 accordés).

Drogue, vente devant certains établissements scolaires : Des contrôles sont effectués régulièrement. La police surveille les comportements suspects. Son travail est difficile, car elle est agressée par la population avoisinante.

Attentat, rue de Passy : Organisé par des opposants aux avortements, il visait des médecins installés dans la rue. La brigade criminelle poursuit ses investigations.



Ralentisseur rue Lekain : L'installation d'un ralentisseur devant le passage protégé devant une école implique la suppression de places de stationnement (une dizaine dans la rue). M. Leban consultera les riverains.

Stationnement, avenue de Lamballe : On se plaint du laxisme de la police.

Fleuriste, 59 rue de Passy : Le fleuriste dont l'inventaire déborde largement sur le trottoir est très récalcitrant en dépit d'une verbalisation de 300 € décidée par le tribunal administratif.

Banc avenue Paul-Doumer – rue de La Tour : Cette demande est faite pour les personnes attendant un véhicule devant la clinique du Trocadéro.

Ravalement, 41 - 47 avenue Paul-Doumer : Une injonction sera envoyée aux syndicats avant septembre, puis délai de 12 mois avant les travaux.

Pigeons, jardin Pompe - Richepin : Le service de la propreté du 16^e a été contacté. Pour des cas similaires, téléphoner à Mme Cassarino au 01 55 74 44 87.

Souterrain boulevard Beauséjour : Le souterrain est sale (détritus, objets encombrants, déjections, ...). On envisage de le fermer. Le conseil de quartier y est favorable.

Puissance de la sirène : Cette sirène qui sonne tous les premiers mercredis de chaque mois est jugée inaudible dans certains quartiers de Muette-Nord.

Dauphine

8 juin 2005

Absence de signalement du double sens de la rue de Belloy : Les services de la voirie ont été saisis pour mettre en place un marquage au sol.



Modification des zones de stationnement : (voir conseil de quartier Chaillot).

Travaux d'aménagement de voirie réalisés en 2005 :

- tapis de l'avenue Henri Martin entre la rue de la Pompe et la place Tattegrain,
- pavage de la place Charles de Gaulle et du terre-plein de la place du Trocadéro.

Création de parkings motos avenue Bugeaud, entre les N° 1 et 11. : Elle a été demandée par la Mairie aux services de la voirie.

Prostitution : Beaucoup de progrès ont été réalisés dans l'arrondissement grâce à l'action de la police notamment dans

les avenues menant à la place Charles de Gaulle. Elle persiste toutefois boulevard de l'Amiral Bruix, avenue Foch et avenue Victor Hugo. M. Leban demande aux représentants du commissariat d'aller plus loin dans la répression.

Augmentation du nombre de SDF dans le secteur Mesnil/St Didier/Sablons : le commissariat doit être informé à chaque fois que des comportements délinquants sont constatés.

Demande de la mairie du 16^e aux services de la Propreté de changer un emplacement de poubelle qui gêne l'immeuble au 9, avenue Bugeaud.

Journée de la citoyenneté : organisée le 13 juin 2005 par la Mairie du 16^e sur le thème « devenir citoyen de sa ville » avec la participation de collèges, écoles privées et lycées de l'arrondissement ainsi que des services municipaux et d'intervenants extérieurs.

Création d'une salle d'escrime au lycée Janson : La Mairie du 16^e est favorable à cette initiative, mais rappelle que l'utilisation des gymnases du lycée doit faire l'objet d'une convention avec la Direction des affaires sociales de la Ville, gestionnaire des locaux. Le projet demande aussi à être précisé.

Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement : 16 000 € vont servir pour les travaux du rond point central de la place du Maréchal de Lattre-de-Tassigny. Le reliquat (17 056 € pour l'investissement et 9 203 € pour le fonctionnement), servira à remplacer les jeux du square Parodi (5 000 €) et à sécuriser les portillons dans les jardins et squares (4 800 €).

Travaux d'éclairage : en 2005 avenue Bugeaud, entre les rues de la Pompe et de la Faisanderie ; en 2006, rue Picot et rue de la Pompe, entre l'avenue Victor Hugo et l'avenue Henri Martin.

Chaillot

22 juin 2005

Stationnement, extension du stationnement résidentiel : les derniers emplacements gratuits (25 places dans le quartier Chaillot) deviennent payants. Modification des zones de stationnement pour mieux répartir les emplacements.

Dans le 16^e, cela se traduit par une réduction des places de stationnement. M. Leban a demandé à M. Baupin de revoir le zonage du 16^e.

Aquarium du Trocadéro : Un nouvel espace de 13 500 m², appelé CINEAQUA, va ouvrir en décembre 2005.

Fontaine de la place Victor Hugo : Créée à la fin des années 50 par le maître verrier Max Ingrand, son état de dégradation nécessite des travaux. Un appel à concours d'artistes va être lancé.



Travaux de voirie prévus en 2005-2006 :

- revêtement bitumineux rue Lauriston, rue du Bois de Boulogne, contre-allées avenue d'Iéna,
- pavage place Charles de Gaulle,
- pavage place du Trocadéro, dans le cadre de l'aménagement de la place.
- place d'Iéna : mise en conformité avec les normes de sécurité,
- trottoir de l'avenue des Nations-Unies,
- trottoirs et chaussées des rues de Saigon, Chalgrin, Rude, Argentine et Lesueur.
- place des Etats-Unis.

Fête passerelle Debilly : Il faudra attendre la fin du chantier engagé par Climespace au palais de Tokyo prévue pour début 2007.

Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement des conseils de quartier : Il est proposé d'utiliser 29 800 € sur les 33 057 € de reliquats d'investissements pour rénover les marches du kiosque du Ranelagh et 4 800 € sur les 9 203 restant au budget de fonctionnement pour sécuriser les portillons des jardins et squares du 16^e.

Travaux d'éclairage prévus :

Report de 2005 : place d'Iéna et la statue de G. Washington.

En 2006 *et sous réserve du vote du conseil de Paris* : Rues de Saigon, Chalgrin, Rude, d'Argentine et Le Sueur.

Fêtes des fenêtres, balcons et cours fleuris : Dix neuf réponses reçues à la date du conseil de quartier.

Prochaines réunions des conseils de quartier à 18 h 30 à la mairie du 16^e arr.			
Muette- Sud	lundi 7 novembre	Dauphine	mercredi 30 novembre
Muette- Nord	mardi 22 novembre	Chaillot	Vendredi 9 décembre

CONSEILS d'ARRONDISSEMENT

du premier semestre 2005

Compte tenu de l'intérêt de ces quatre sujets qui mériteraient chacun une page, les lecteurs sont invités à se reporter aux comptes rendus *in extenso* des séances (http://www.mairie16.paris.fr/mairie16/jsp/Portail.jsp?id_page=19) :

- du 10 janvier pour le bilan de la concertation menée sur le **PLU** et les amendements proposés par le CA,
- du 5 avril pour le bilan des **conseils de quartier**,
- du 7 juin pour le débat sur le budget supplémentaire et sur le retard pris dans les **investissements**,
- du 28 juin pour ce qui est de l'élaboration du **PDP** (plan de déplacements de Paris), à propos de laquelle le CA a rendu un avis défavorable.

26 JANVIER : au nom de la défense du commerce de proximité, le CA s'est prononcé contre une nouvelle révision à la hausse des **droits de voirie** attachés à certaines rues commerçantes.

Il a en revanche accepté que la Ville prenne en charge l'**entretien du jardin** des Apprentis Orphelins d'Auteuil et a souhaité qu'il en soit de même pour le jardinet de la Faculté Dauphine.

22 FEVRIER : il a été longuement question de statues, installées ou à installer place de Mexico et avenue Camoens...

Une procédure de classement dans le domaine public est en cours pour la rue Victorien-Sardou.

Pour les fêtes de fin d'année, subvention de 69 000 € à six associations de commerçants (illuminations) et vœu en faveur d'une réfection de la place Victor-Hugo.

5 AVRIL : nouvelle tranche pour la réfection du pavage de la place Charles-de-Gaulle ; installation d'un **centre d'information sur l'eau** aux 75-77, avenue de Versailles (ce Pavillon de l'eau sera géré par l'ex-SAGEP, maintenant « Eau de Paris »).



10 MAI : travaux pour rendre la **mairie accessible aux handicapés** ; prolongation de la concession accordée à l'exploitant du restaurant « L'Orée du Bois », afin de lui permettre d'amortir les investissements supplémentaires exigés par l'administration ; faible nombre des **attributions de logements**.

7 JUIN : renouvellement du marché pour le nettoyage des **jardins du Trocadéro** et du Champ de Mars le week-end ; reprise en régie du nettoyage du square du **Ranelagh** les mêmes jours. Controverse entre MM. Leban et Mano sur la fin de la convention liant la SAGI et la Ville.

28 JUIN : affermage de parkings de surface ; transfert à la Ville de deux écoles.

Ecoles et crèches : 380 000 € pour les réseaux et le dallage de Paul-Valéry (26 janvier) ; le principe d'une rénovation importante (5,4 M€) du 41, rue La Fontaine est voté (22 février) ; lancée depuis 2002, l'extension de la crèche de la rue du Général-Grossetti ne sera pas achevée avant janvier 2006 ; distribution aux enfants d'un « goûter récréatif » lors de la garderie du soir (7 juin).

Sports et Jeunesse : consentement au réaménagement du stade de tennis de l'avenue Félix-d'Hérelle et à la prolongation (d'un an) de la convention passée avec le Racing Club pour l'occupation du centre de la Croix-Catelan. Approbation d'un avenant relatif à la reconstruction du centre d'animation du Point du Jour (22 février), qui devrait désormais être géré sur le mode du marché public (28 juin). Appel d'offres pour la rénovation des contrôles d'accès au Parc des Princes (2 M€ ; 7 juin)

Des EVIP AUX EVP, ... ou, dans la jungle des sigles ...

Le paysage et les jardins privés font partie du patrimoine de la cité. Leur protection ou leur restauration sont d'intérêt général.

Le Conseil National des Parcs et Jardins a mis au point des plans de gestion, à cet effet.

Or il semble que le PLU qui va remplacer le POS de la Ville de Paris soit moins protecteur des espaces verts, aux dires des spécialistes de la Plateforme des Associations Parisiennes d'Habitants.

Ainsi, lors d'une demande d'autorisation de construire, il n'est plus demandé des relevés des arbres existants sur le terrain.

De même, il est fait mention d'arbres et non pas de végétation, ce qui est très limitatif.

En outre, certains éléments minéraux ou à dominante minérale peuvent être partie intégrante d'un EVP (espace vert protégé) dans le PLU, ce qui n'était pas prévu dans les EVIP (espaces verts intérieurs protégés) du POS. Cette notion ouvre la porte aux jardins secs à la japonaise.



Jardins, rue de Varize

Enfin, on pourra regretter qu'une annexe non réglementaire du PLU prévoit une future « charte de qualité de gestion du vivant » alors que la charte de la biodiversité et des milieux naturels, votée par le Conseil Régional le 25 septembre 2003 et la Mairie de Paris le 18 mars 2004, ne soit pas appliquée par les services de Yves Contassot, l'adjoint au Maire chargé de l'environnement.

I e S T I F

Syndicat des Transports de l'Ile-de-France.

Le STIF est l'autorité publique de gestion et de financement des transports publics de l'Ile-de-France. Il est composé de la Région Ile-de-France qui représente 51 % des voix, de Paris avec 30 %, et des sept autres départements de la Région qui se répartissent les voix en fonction de leur population.

Le décret du 10/06/2005 a renforcé la décentralisation en organisant le départ de l'Etat du STIF.

Un débat s'est installé, tendant à dire que l'Etat confère de nouvelles compétences aux collectivités locales sans leur fournir les ressources nécessaires...

Prochaines réunions des conseils d'arrondissement et des CICA à 18 h à la mairie du 16^e arr.			
Mardi 11 octobre	CICA	Mercredi 2 novembre	Conseil d'arr.
Lundi 28 novembre	Conseil d'arr.	Mercredi 07 décembre	CICA

Comme chaque année depuis 2001, Bertrand Delanoë se rendra dans les 20 arrondissements de Paris pour rendre compte de la politique menée par la majorité municipale et répondre aux questions des Parisiens. Chacune de ces réunions publiques débutera à 18 h 45.

Pour le 16^e : Mercredi 9 novembre, Gymnase des Bauches, 14, rue Bauches, Métro Ranelagh

L'AQUARIUM DE TROCADERO ROUVRE SES PORTES FIN 2005.

Ce sera un aquarium de niveau international.

Plus grand-chose à voir avec l'installation initiale construite pour l'exposition universelle de 1878, sorte de grotte mystérieuse logée dans un coin des jardins du Trocadéro, où nos grands-mères nous emmenaient admirer les poissons bailler derrière les vitres et frissonner de peur devant les bassins des poissons chats, de la murène et du requin. Devenu vétuste, il a été fermé en 1985.

C'est la SEAT, Société d'Exploitation de l'Aquarium du Trocadéro, filiale de la société Morita, gestionnaire actuel de l'aquarium de Londres, qui a remporté le concours lancé en 1998. Elle a réalisé l'aquarium et l'exploitera dans le cadre d'une concession octroyée pour trente ans par la Ville de Paris.



A l'espace de visite proprement dit qui comprendra une quarantaine de bassins, s'ajouteront une boutique, un restaurant, une librairie et des espaces pédagogiques. Le prix moyen d'entrée devrait être de 10 euros. L'étude de marché a prévu une fréquentation de 1,2 million de visiteurs par an.

C'est, sans nul doute, une réalisation ambitieuse, avec une présentation de l'univers aquatique et marin qui promet d'être riche et variée. Une question vient néanmoins à l'esprit : le Trocadéro est-il l'endroit le plus approprié pour un projet de cet envergure ? Cette partie du jardin, en effet, est longée par une avenue très passante qui offre peu de possibilités de stationnement. Comment ce problème sera-t-il résolu ? En transformant une partie des espaces verts en parking ?

CALENDRIER des MATCHES au PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 22 octobre	PSG / Nancy	Samedi 5 novembre	PSG / Monaco	Samedi 26 novembre	PSG / Lens
Samedi 10 décembre	PSG / Rennes	Mercredi 4/01/2006	PSG / Sochaux	Samedi 14/01/2006	PSG / Troyes

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34)

CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean Bouin

Date	Equipe	Date	Equipe	Date	Equipe
Samedi 29 octobre	LEICESTER	Samedi 19 novembre	BAYONNE	Vendredi 16 décembre	CLERMONT
Vendredi 23 décembre	MONTPELLIER	Samedi 7/01/2006	NARBONNE	Vendredi 20/01/2006	SWANSEA

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au Stade Français : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr>

COURRIER DES LECTEURS

Quelques extraits

Circulation sur la voirie

« Dans leur désir de rendre la circulation automobile de plus en plus difficile pour les automobilistes, les services municipaux ont imaginé de créer un « aménagement » qui a comme effet non seulement de la rendre plus difficile, mais surtout beaucoup plus périlleuse.



« Je veux parler de l'idée idiote et qui, en tout cas, est dangereuse, d'avoir mis un feu (systématiquement) rouge allée de Longchamp quand on vient du Pont de Suresnes lorsque le feu est au vert sur l'allée de Longchamp et quand on veut dégager à droite vers la Porte Dauphine.

« La toute première fois que j'ai réalisé, j'ai dû piler pour ne pas griller le feu, au risque d'être embouti par le suivant, ce qui heureusement n'est pas arrivé.

« Aucun panneau ni avertissement ne signalent le danger, ce qui me paraît contraire au bon sens, si ce n'est aux règles du Code de la Route. »

Philippe Lebray

Coulée verte

« Depuis quinze ans ou plus, cette coulée est un décharge publique à ciel ouvert alors que débarrassée de ses barbelés rouillés, elle devrait amener le jardin du Ranelagh jusqu'au boulevard Beauséjour.

« Cette ligne est définitivement déclassée, elle est empruntée en amont par le RER C... et un restaurant qui a été mieux traité que les riverains. »

Jean-Paul Camblain



Propreté 42, rue Ribera

« Depuis plusieurs années, nous avons vu une aggravation de la dépose non autorisée d'ordures et gravats devant la grille de la façade de notre immeuble qui donne aussi sur la rue Dangeau, malgré la présence d'un panneau qui affiche l'interdiction de déposer des ordures... Il s'agit d'une délinquance régulière de la part des propriétaires qui font des travaux... »

Simone Darnault



Carrefour Flandrin – Verdi – Octave-Feuillet

« Ce carrefour est très dangereux, des voitures stationnant sur la chaussée. La sortie des élèves de Gerson et le mouvement des jeunes utilisant le car rue Verdi créera une situation plus dangereuse...

« Faudra-t-il un regrettable accident pour que les pouvoirs publics se penchent sur le problème ? »

Nicole Caudrier-Bénac

Pistes cyclables allée de l'hippodrome

« Les cyclistes sont peu incités à utiliser les pistes dont la surface granuleuse est inadaptée aux vélos.

« Ils empruntent donc l'allée principale en dépit de la circulation automobile. »

Xavier Sauteron

QUAND LA PISCINE MOLITOR RESSUSCITERA-T-ELLE ?

Dans notre Lettre n°112 de Janvier, nous rendions compte d'une réunion qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville le 9 novembre 2004, pour étudier la résurrection de Molitor selon trois hypothèses :

- réhabilitation
- pastiche, ou bien
- construction neuve.

Le calendrier des études devait permettre de faire une synthèse et de consulter le Ministère de la Culture pour un éventuel déclassement en juillet 2005.

Or, au cours de la réunion du 13 juillet dernier, un retard de six mois a été constaté, dû au dossier des Jeux Olympiques de 2012, puisqu'il nous a été présenté l'analyse patrimoniale qui aurait dû être faite en février.



Le cabinet « Philippon-C et E-Trouvin » et PCA a commenté une intéressante étude de 74 pages faisant l'historique juridique, administratif, architectural et technique de la piscine Molitor.

Les architectes ont classé les diverses parties de l'ouvrage en trois zones de restauration :

- restauration « réparatrice »
- restauration « lourde »
- restauration « impossible ».

Le principe de « restitution » a été proposé qui consisterait à reconstruire certaines zones à l'identique, telles que le bar ou l'entrée.

En effet, l'obligation de respecter les normes modernes des EPR (établissement recevant du public) rend très difficile la conservation de l'ensemble. Les infiltrations d'eau et la présence de chlorure ont gravement fragilisé les structures.

La conclusion de cette étude est très pessimiste, quant aux possibilités techniques de « sauver » le bâtiment actuel.

Bien entendu les architectes n'avaient pas encore à se prononcer sur l'aspect financier de la restauration envisagée, mais ils ont cependant évoqué son caractère très onéreux.

La suite au prochain numéro ... qui devait être une réunion en octobre pour étudier un programme avec son financement.

Tout ceci reporte le choix définitif du projet à la fin de 2006. A partir de là, auront lieu les appels d'offres auprès des promoteurs, puis des entreprises, la signatures des marchés et enfin les travaux.

L'année 2010 paraît un horizon probable pour que Paris compte à nouveau sur sa piscine Molitor.

Association XVI^e DEMAIN - 4, Place de Mexico 75116 Paris
Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Michèle Hervé et Françoise Manoncourt ; François Douady, Valère Gros, Claude Muyard et François Nicq
 Photos : V. Gros, C. Muyard.